



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_43

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le 07 juillet 2025, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juillet 2025

Étaient présents :

M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, M. Éric COUDURIER, M. Pascal DUCRETTET, M. Michel GUIDO, M. Julien HAMAIDE, Mme Catherine HOEGY, M. Didier HUOT, Mme Kaouther HEMISSI, Mme Sylvie LAVANCHY, M. Ermine QUADRIO, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Eve PERIER, Mme Mariane PERY, M. Jean-François PERRET, M. Maurice ROBERT, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET.

Étaient excusés :

M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à M. Joël MOUILLE.
Mme Sylvia CAIZERGUES a donné pouvoir à Mme Mariane PERY.
Mme Lucie ESPANA a donné procuration à M. Pascal DUCRETTET.
Mme Delphine LIUZZO a donné procuration à Mme Corinne VALETTE.
M. René SCANU a donné procuration à M. Daniel VULLIET.
Mme Céline CHARDON.

Étaient absents : Mme Hélène DAVIGNY, M. Laurent GERVAIS, Mme Wendy GHESQUIER.

M. Roland CAGNIN est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire

M. le Maire informe qu'il a été constaté, de concert avec le comptable public, la nécessité d'effectuer des ajustements d'ordre budgétaire, destinés à régulariser plusieurs erreurs d'imputation et à repositionner correctement certaines subventions et amortissements, dans le respect du cadre du référentiel budgétaire et comptable M57.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire de voter une décision modificative pour le budget principal. Elle permet, notamment :

- D'ajuster, au réel, les prévisions de dépenses et de recettes,
- D'apurer des comptes de subventions mal affectés,
- De repositionner des écritures comptables d'immobilisations amorties,
- D'assurer la traçabilité financière de ces corrections, via des titres et mandats d'ordre budgétaire.

La décision modificative proposée se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitres	Comptes	Objet de la DEPENSE	Reste engagé 2024	Budget 2025	DM1	BUDGET TOTAL 2025
011		Charges à caractère générale	0,00	2 730 360,00	14 000,00	2 744 360,00
	61351	Locations matériel roulant	0	1000	14000	15000
012		Charges de personnels et frais associés	0,00	4 453 500,00	0,00	4 453 500,00
014		Atténuations de produits		371 000,00	0,00	371 000,00
023		Virement à la section investissement	0,00	8 678 493,23	2 064,00	8 680 557,23
	023	Virement à la section investissement	0	8678493,23	2064	8680557,23
042		Opération d'ordre et de transfert entre section	0,00	888 723,35	4 380,00	893 103,35
	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	0	888723,35	4380	893103,35
65		Autres charges de gestions courantes	0,00	855 070,80	0,00	855 070,80
66		charges financières	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
67		Charges spécifiques	0,00	3 000,00	1 500,00	4 500,00
	673	Titres annulés sur exercices antérieures	0	3000	1500	4500
68		Dotations aux amortissements et dépréciation	0,00	9 500,00	0,00	9 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00	18 044 647,38	21 944,00	18 066 591,38

Recettes

Chapitres	Compte	Objet de la RECETTE	Dispo 2024	Budget 2025	DM1 2025	TOTAL PREVU 2025
002		Résultat d'exploitation reporté(excédent ou déficit)	0,00	8 300 053,29	0,00	8 300 053,29
013		Atténuations de charges	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
042		Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	10 960,00	6 444,00	17 404,00
	777	recettes et quote part de subventions transférables au cpte	0,00	10 960,00	6 444,00	17 404,00
70		Produits de services du domaines et de ventes	0,00	921 452,14	0,00	921 452,14
73		Impôts et taxes	0,00	3 922 649,28	0,00	3 922 649,28
731		Fiscalité locale	0,00	2 738 000,00	0,00	2 738 000,00
74		Dotations et participations	0,00	1 932 647,67	15 000,00	1 947 647,67
	74111	Dotations forfaitaire des communes	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
75		Autres produits de gestions courante	0,00	148 885,00	500,00	149 385,00
	75888	Autres produits de gestions courante	0,00	23 000,00	500,00	23 500,00
76		Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77		Produit spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00	18 044 647,38	21 944,00	18 066 591,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres	Comptes	Objet de la DEPENSE	Reste engagé 2024	BUDGET 2025	DMI 2025	TOTAL PREVU 2025
40		Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	10 960,00 €	6 444,00 €	17 404,00 €
	13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	0,00 €	0,00 €	1 820,00 €	1 820,00 €
	13912	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	0,00 €	0,00 €	4 624,00 €	4 624,00 €
41		Opérations patrimoniales	0,00 €	538 065,68 €	0,00 €	538 065,68 €
10		Dotations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	68 000,00 €	0,00 €	68 000,00 €
20		Immobilisations corporelles	0,00 €	787 659,67 €	0,00 €	787 659,67 €
204		Subventions d'équipements versées	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
21		Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 903 611,48 €	0,00 €	2 903 611,48 €
23		Immobilisations en cours	0,00 €	15 665 488,00 €	0,00 €	15 665 488,00 €
26		Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27		Autres Immobilisations financières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
45819		Travaux assainissements rue des NEN	0,00 €	1 399,25 €	0,00 €	1 399,25 €
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT			0,00 €	20 010 184,08 €	6 444,00 €	20 016 628,08 €

Recettes

Chapitres	Comptes	Objet de la REGETTES	DISPO 2024	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL PREVU 2025
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	4 374 430,02	0,00	4 374 430,02
021		Virement de la section de fonctionnement	0,00	8 678 493,23	2 064,00	8 680 557,23
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	8 678 493,23	2 064,00	8 680 557,23
024		Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
040		Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	888 723,35	4 380,00	893 103,35
	13918	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	0,00	0,00	4 380,00	4 380,00
041		Opérations patrimoniales	0,00	538 065,68	0,00	538 065,68
10		Dotations, fonds divers et réserves	0,00	294 034,11	0,00	294 034,11
13		Subventions d'investissement	0,00	1 236 437,69	0,00	1 236 437,69
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			0,00	20 010 184,08	6 444,00	20 016 628,08

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (25 voix), décide :

⇒ d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2025, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance



Roland CAGNIN

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le :

11 JUL. 2025

Notifié par mise en ligne le :

15 JUL. 2025

Le directeur général des services

